Image not found or type unknown

Erreur d'adresse sur contravention

Par **Lietti jeremy**, le **18/10/2016** à **18:24**

Bonjour, je suis récemment allé à un vide Grenier qui se passe évidemment sur les parkings municipaux, je me suis donc garer là où il y avait d'autre vehicule; ce qui s'est avérée une mauvaise idée puisque c était une piste cylabe !
J'ai donc reçu quelque jour Apres une contravention pour stationnement très gênant ... Mais j'étais sur la rue de prevessin et sur la contravention il est ecrit rue de prevenssin ...
Avons nous une chance compte tenu de cette petite faute de frappe de contester l'amende ?
Je vous remerci d'avance pour la ou les réponses !

Par **janus2fr**, le **18/10/2016** à **18:43**

Bonjour,
Non, pas sur ce seul motif. C'est une erreur de plume, mais le nom reste reconnaissable...

Par **Lietti jeremy**, le **18/10/2016** à **19:38**

Très bien alors je vais tenter la clémence à l'OMP en vue des circonstances ... Je ne suis pas le seul à m'en plaindre ... J'ai appeler là maire de la commune concerner ! Les agents municipaux on en consigne de ne pas verbaliser ce jour de foire et d'après les dires de l'adjointe au maire les gendarmeries aux alentours également ... Mais d'après la gendarmerie aucune demande sur ce sujet ...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés